



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3315

Assemblée générale et Conseil national de l'association Cités unies France - Désignation  
d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

<b>SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

---

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3315 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL NATIONAL DE L'ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur Georges KEPENEKIAN a été élu Maire de Lyon par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2017. Ce même jour, le Conseil a procédé à l'élection de 21 Adjointes au Maire.

Par arrêté n° 2017/26834 pris en date du 20 juillet 2017, Monsieur le Maire de Lyon a accordé des délégations aux Adjointes et à des Conseillers municipaux.

La Ville de Lyon est membre de diverses associations, parmi lesquelles l'association Cités unies France (CUF).

- Contexte :

L'association CUF a pour but la promotion et le développement des collectivités territoriales françaises entretenant ou souhaitant entretenir des relations internationales avec leurs homologues étrangers ; elle valorise également le savoir-faire, des collectivités et les soutient dans des démarches de coopération et de jumelage.

L'association participe également au mouvement mondial des collectivités dans le cadre de l'Organisation des cités et gouvernements locaux unis, auquel la Ville de Lyon adhère aussi.

- Modalités de représentation :

L'association est composée de collectivités territoriales françaises et de leurs groupements, adhérents. Les membres adhérents participent à l'Assemblée générale, ainsi qu'au Conseil national s'ils y ont été élus et sont regroupés en 6 collèges, en fonction du nombre d'habitants.

La Ville de Lyon est représentée par le Maire ou son représentant, et par un autre représentant.

Par délibération n° 2014/223 en date du 16 juin 2014 le Conseil municipal a désigné Monsieur Georges KEPENEKIAN en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil national de l'association Cités unies France (CUF).

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de Monsieur Georges KEPENEKIAN.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association pris en date du 3 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/223 en date du 16 juin 2014 ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

Mme Karine DOGNIN-SAUZE est désignée en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil national de l'association Cités unies France (CUF).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Georges KEPENEKIAN